

Peut elle prétendre au capital deces

Par Gmail, le 19/05/2016 à 13:36

Bonjour maître ,madame et monsieur toujour marier ne vivant plus ensemble mais monsieur et décédé peut elle prétende au capital deces c est très important et urgent merci

Par Visiteur, le 19/05/2016 à 14:06

Bonjour,

et pourquoi ne le pourrait elle pas ? Les liens du mariage existent toujours ! qu'ils vivent ensemble ou pas ! Madame est sa veuve...